



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/38/178
S/15744
5 mai 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

UN LIBRARY

MAY 9 1983

UN/DA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-huitième session
Point 64 de la liste préliminaire*
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Trente-huitième année

Lettre datée du 3 mai 1983, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 24 février 1983 (A/38/99-S/15627) qui vous a été adressée par le Représentant permanent de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.

La position officielle de l'Iraq en ce qui concerne le conflit armé entre l'Iran et l'Iraq, a été exposée à maintes reprises tant au sein d'organes de l'Organisation des Nations Unies que devant d'autres instances internationales : elle est claire et bien connue et il est donc inutile de la répéter.

La lettre susmentionnée du Représentant permanent de l'Iran n'est qu'une lamentable tentative de déformer la véritable position de l'Iraq et d'éluider les obligations expresses qui incombent à l'Iran en vertu de la Charte de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est du règlement pacifique de l'agression armée qu'il a imposée à l'Iraq.

En ce qui concerne les prétendus "faits" sur lesquels le Représentant permanent de l'Iran a cru devoir "appeler l'attention" de la communauté internationale, il aurait été utile qu'il expose à la communauté internationale son opinion sur les extraits ci-après du rapport publié par l'hebdomadaire libanais Al-Hawadeth dans son numéro du 18 février 1983 dont il fait état :

* A/38/50.

"On a constaté que les informations données dans les communiqués militaires iraniens en persan sont différentes de celles qui figurent dans les communiqués en arabe, et que l'on répugne manifestement à renoncer à la fierté iranienne... Alors que dans le communiqué militaire publié en persan à partir du camp du 'Sceau des Prophètes' et diffusé par la radio de Téhéran le 7 février il est dit que l'armée et la garde révolutionnaire ont lancé l'offensive de l' 'Aube' et ont reconquis 250 kilomètres carrés, occupé trois postes-frontières irakiens et anéanti la 14ème brigade de l'armée iraquienne, radio Téhéran a diffusé en langue arabe ce qui semble être des appels au secours adressés à l'armée et au peuple irakiens afin qu'ils renversent le régime baathiste Aflaqi et instaurent la 'République de Dieu' à Karbala, Nedjef, Kazimiyah et Samarra. La radio a ensuite diffusé des conseils sur la manière de renverser Saddam Hussein et a déclaré que, lorsque cela serait fait, la révolution iranienne serait prête à instaurer, en Iraq, un gouvernement fondé sur le principe de l'autorité du fagih (chef religieux) et placé sous la direction du Conseil suprême de la révolution islamique. Elle a lancé un appel aux Irakiens pour qu'ils 'ouvrent la voie' à l'armée islamique.

Malgré les contradictions indiscutables qui existent dans les communiqués et bulletins militaires du fait que certains dirigeants préfèrent que leurs peuples connaissent la vérité alors que d'autres préfèrent imposer la leur, quelque illusoire qu'elle soit, ces faits sont restés dans des limites acceptables jusqu'à ce que Hashemi Rafsanjani, président de l'Assemblée consultative iranienne, ait annoncé : 'Ce sera là la dernière offensive, qui décidera du sort de la région.' Estimant que la victoire lui était acquise, Rafsanjani a mis en garde tous les Etats du Golfe en les menaçant en ces termes : 'Nous tenons à mettre en garde tous les gouvernements de la région et, en particulier, les gouvernements du sud du golfe Persique, contre toute intervention. Nous leur donnons l'assurance que nous nous montrerons tolérants à leur égard et que nous leur pardonnerons leur conduite passée.' Il s'est demandé pourquoi les Arabes ne se sont pas encore repentis et pourquoi Saddam Hussein n'a pas pris en considération les menaces de l'Iran."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 64 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Riyadh S. AL-QAYSI